

La vaccination,
la meilleure protection

Janvier 2026

Calendrier de vaccination des enfants âgés de 6 ans et moins

Questions et réponses à l'intention des professionnels de la santé



Cette publication a été réalisée par le Sous-ministéariat à la prévention et à la santé publique en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse : publications.msss.gouv.qc.ca

Pour plus d'information : Québec.ca/gouv/santé-services-sociaux

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-03106-7 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2026

Table des matières

Contexte	1
Calendrier vaccinal	2
1. Quels enfants sont vaccinés selon le nouveau calendrier de vaccination?	2
2. Quelles sont les particularités pour les enfants nés avant le 1^{er} juin 2019?	2
3. Quels enfants doivent recevoir 1 dose de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et <i>Hæmophilus influenzae</i> de type b (DCaT-VPI-Hib) à l'âge de 6 mois?	2
4. Pour quelles raisons le vaccin DCaT-VPI-Hib est-il recommandé à 6 mois aux nourrissons nés à partir du 1 ^{er} juin 2019 qui présentent un facteur de risque (voir la question 3)?.....	2
5. Quel est l'intervalle minimal à respecter entre la 2 ^e et la 3 ^e dose d'un vaccin ayant les composants DCaT chez les enfants de moins de 4 ans?.....	3
6. Quels enfants doivent recevoir 1 dose additionnelle de vaccin conjugué contre le pneumocoque (Pneu-C) à l'âge de 6 mois?	3
7. Quelle est la durée de la protection conférée par la vaccination contre l'hépatite B?	3
8. Depuis 2018, le vaccin RRO-Var est administré à l'âge de 12 mois en remplacement du vaccin RRO. Ne craint-on pas une augmentation des convulsions fébriles avec ce vaccin?.....	4
9. Doit-on faire la mise à jour du carnet de vaccination à chaque visite jusqu'à la visite de 4 à 6 ans?	4
Situations particulières	5
10. Avec le calendrier actuel, quelle est la prophylaxie antitétanique postexposition chez les enfants âgés de moins de 4 ans?.....	5
11. Un nourrisson né d'une mère AgHBs positive, d'une mère de statut inconnu quant à l'AgHBs ou d'une mère ayant eu une hépatite B aiguë au 3 ^e trimestre de la grossesse peut-il recevoir le vaccin DCaT-HB-VPI-Hib?	5
12. Quel vaccin est administré à l'âge de 18 mois à un enfant né à partir du 1 ^{er} juin 2019 qui a été adéquatement vacciné contre l'hépatite B avant l'âge de 1 an (ex. : enfant né d'une mère porteuse de l'hépatite B ou enfant ayant été vacciné à l'étranger)?.....	6
13. Qu'en est-il des nourrissons qui sont à risque accru d'exposition au virus de l'hépatite B (ex. : bébés âgés de moins de 12 mois dont 1 parent provient d'un pays endémique ou qui demeurent sous le même toit qu'une personne atteinte d'une hépatite B aiguë ou chronique ou encore qui reçoivent des soins principalement d'une telle personne)?.....	6
14. Quels vaccins doivent être utilisés pour la vaccination des nourrissons dont la réponse au vaccin HB peut être sous-optimale?	6

15. Doit-on administrer une 2^e dose de vaccin Var à un enfant qui a reçu la 1^{re} dose de vaccin Var prévue au calendrier et qui a fait une varicelle ou un zona par la suite? 6

Contexte

Depuis 2020, un nouveau calendrier de vaccination est en vigueur pour les enfants nés à partir du 1^{er} juin 2019. Celui-ci comporte d'importantes modifications et fait suite à 2 avis du Comité sur l'immunisation du Québec, qui peuvent être consultés en ligne :

- [Optimisation du calendrier de vaccination des jeunes enfants](#);
- [Vaccination contre l'hépatite A au Québec](#).

Ce document vise à répondre aux questions des vaccinateurs sur le calendrier de vaccination des enfants âgés de 6 ans et moins. Il traite du calendrier vaccinal et des situations particulières.

Le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) demeure la référence en matière de vaccination au Québec et doit être consulté pour tout complément d'information.

Calendrier vaccinal

1. Quels enfants sont vaccinés selon le nouveau calendrier de vaccination?

Le nouveau calendrier de vaccination s'applique aux enfants nés à partir du 1^{er} juin 2019. Il est disponible à la section [Calendrier régulier de vaccination](#) du PIQ.

Pour les enfants nés avant le 1^{er} juin 2019, il est important de poursuivre la vaccination avec le calendrier déjà entrepris, à quelques exceptions près (voir la question 2).

2. Quelles sont les particularités pour les enfants nés avant le 1^{er} juin 2019?

Les enfants nés avant le 1^{er} juin 2019 ont reçu la 2^e dose du composant contre la varicelle (Var) à l'âge de 4 à 6 ans. De plus, ces enfants n'ont pas reçu de dose de vaccin contre l'hépatite A (HA). Elle leur sera administrée lorsqu'ils seront en 4^e année du primaire.

Pour plus d'informations sur l'évaluation du statut vaccinal des enfants nés avant le 1^{er} juin 2019, consulter les [Critères pour considérer comme adéquatement vaccinés les enfants âgés de 4 à 17 ans](#) du PIQ.

3. Quels enfants doivent recevoir 1 dose de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et *Hæmophilus influenzae* de type b (DCaT-VPI-Hib) à l'âge de 6 mois?

Ce sont les nourrissons nés à partir du 1^{er} juin 2019 qui présentent l'un des facteurs de risque suivants :

- Prématurité (< 32 semaines) ou très faible poids à la naissance (< 1 500 g);
- État d'immunodépression;
- Asplénie anatomique ou fonctionnelle;
- Implant cochléaire.

La dose de vaccin DCaT-VPI-Hib est recommandée à l'âge de 6 mois, mais elle peut être administrée jusqu'à l'âge de 11 mois (< 1 an).

4. Pour quelles raisons le vaccin DCaT-VPI-Hib est-il recommandé à 6 mois aux nourrissons nés à partir du 1^{er} juin 2019 qui présentent un facteur de risque (voir la question 3)?

Les enfants présentant un facteur de risque répondent moins bien à certains composants du vaccin DCaT-VPI-Hib (notamment, le composant Hib) après la primovaccination. Une dose additionnelle de vaccin à l'âge de 6 mois est donc recommandée. Les données sont cependant rassurantes en ce qui concerne l'immunogénicité de l'ensemble des composants de ce vaccin après le rappel donné durant la 2^e année de vie.

5. Quel est l'intervalle minimal à respecter entre la 2^e et la 3^e dose d'un vaccin ayant les composants DCaT chez les enfants de moins de 4 ans?

Un intervalle minimal de 6 mois doit être respecté entre la 2^e et la 3^e dose d'un vaccin ayant les composants DCaT, et un âge minimal de 1 an doit être respecté pour la 3^e dose. Si cette 3^e dose est administrée avant l'âge de 1 an, elle doit de nouveau être offerte au moins 6 mois après l'administration de la dose non valide.

6. Quels enfants doivent recevoir 1 dose additionnelle de vaccin conjugué contre le pneumocoque (Pneu-C) à l'âge de 6 mois?

Ce sont les nourrissons, peu importe leur année de naissance, qui présentent l'un des facteurs de risque suivants :

- Nourrissons prématurés (< 32 semaines) ou ayant un très faible poids à la naissance (< 1 500 g);
- Nourrissons vivant dans les communautés autochtones du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James;
- Nourrissons présentant une condition inscrite dans le [Tableau synthèse des vaccins contre le pneumocoque](#) et la [Liste des autres conditions](#).

Cette dose est recommandée à l'âge de 6 mois, mais elle peut être administrée jusqu'à l'âge de 11 mois (< 1 an).

7. Quelle est la durée de la protection conférée par la vaccination contre l'hépatite B?

Les programmes de vaccination des nourrissons contre l'hépatite B implantés dans de nombreux pays ont démontré leur efficacité pour plus de 20 ans contre l'infection clinique et le portage de l'antigène de surface de l'hépatite B (AgHBs). Rien n'indique la nécessité d'une dose additionnelle du vaccin contre l'hépatite B (HB) plus tard dans la vie.

8. Depuis 2018, le vaccin RRO-Var est administré à l'âge de 12 mois en remplacement du vaccin RRO. Ne craint-on pas une augmentation des convulsions fébriles avec ce changement de vaccin?

Bien que le vaccin RRO-Var soit associé à une fréquence légèrement plus élevée de convulsions fébriles que le vaccin RRO, trois facteurs ont mené le CIQ à proposer l'utilisation du RRO-Var à 12 mois :

- Avant 2018, un nombre plus élevé qu'attendu d'hospitalisations pour varicelle sont survenues chez les enfants âgés de 12 à 17 mois. Le changement du RRO au RRO-Var permet de protéger les enfants contre la varicelle dès l'âge de 12 mois;
- Avant 2018, la première dose de vaccin contre la varicelle était offerte à 18 mois et la seconde à l'entrée scolaire. L'utilisation du RRO-Var à 12 mois permet d'offrir la vaccination contre la varicelle à 12 et 18 mois. La couverture vaccinale est plus élevée à ces moments qu'à l'entrée scolaire. Plus d'enfants seront donc protégés contre la varicelle;
- Lorsqu'on administre le vaccin RRO-Var au lieu du vaccin RRO, l'ajout du composant contre la varicelle du vaccin RRO-Var permet une réponse immunitaire plus forte, un niveau d'anticorps plus élevé contre la rougeole et une meilleure efficacité à long terme contre cette maladie.

Ainsi, l'utilisation du vaccin RRO-Var à 12 et 18 mois au lieu du vaccin RRO aide à mieux prévenir la varicelle et la rougeole. Bien que les convulsions fébriles suscitent de l'inquiétude chez les parents, elles sont généralement passagères, ne causent pas de séquelles et sont jugées moins graves que les hospitalisations dues à la varicelle.

9. Doit-on faire la mise à jour du carnet de vaccination à chaque visite jusqu'à la visite de 4 à 6 ans?

Oui. Toute visite d'un enfant doit être une occasion de mettre à jour son carnet de vaccination afin de lui éviter des retards vaccinaux. Cela inclut tous les antigènes prévus pour son âge.

Pour plus d'informations, voir les sections du PIQ suivantes :

- [Critères pour considérer comme adéquatement vaccinés les enfants âgés de 3 mois à moins de 1 an;](#)
- [Critères pour considérer comme adéquatement vaccinés les enfants âgés de 1 à 3 ans;](#)
- [Critères pour considérer comme adéquatement vaccinés les enfants âgés de 4 à 17 ans.](#)

Situations particulières

10. Avec le calendrier actuel, quelle est la prophylaxie antitétanique postexposition chez les enfants âgés de moins de 4 ans?

Consulter la section du PIQ [Prophylaxie antitétanique dans le traitement des plaies chez les enfants âgés de moins de 4 ans](#) ou l'outil interactif [Aide à la décision pour la prophylaxie antitétanique](#).

11. Un nourrisson né d'une mère AgHBs positive, d'une mère de statut inconnu quant à l'AgHBs ou d'une mère ayant eu une hépatite B aiguë au 3^e trimestre de la grossesse peut-il recevoir le vaccin DCaT-HB-VPI-Hib?

Oui. À compter de l'âge de 6 semaines, on peut administrer le vaccin HB en combinaison avec le vaccin DCaT-VPI-Hib, si ce dernier est indiqué, en utilisant le vaccin hexavalent DCaT-HB-VPI-Hib. Cela respecte le principe en immunisation selon lequel il faut utiliser le vaccin combiné disponible afin de réduire le nombre d'injections.

Le calendrier régulier de vaccination pour ce nourrisson serait le suivant :

Âge	Vaccin
À la naissance ou dans les 7 jours suivants	<ul style="list-style-type: none">• Vaccin monovalent HB<li style="text-align: center;">ET• Immunoglobulines contre l'hépatite B (HBIG) selon la situation
1 mois (intervalle : 1 mois après la 1 ^{re} dose de vaccin HB)	<ul style="list-style-type: none">• Vaccin monovalent HB
2 mois	<ul style="list-style-type: none">• Vaccin DCaT-VPI-Hib
4 mois	<ul style="list-style-type: none">• Vaccin DCaT-VPI-Hib
6 mois (intervalle : 5 mois après la 2 ^e dose de vaccin HB, donnée à l'âge de 1 mois)	<ul style="list-style-type: none">• Vaccin monovalent HB<li style="text-align: center;">OU• Vaccin DCaT-HB-VPI-Hib s'il présente un facteur de risque (voir la question 3)
12 mois	<ul style="list-style-type: none">• Vaccin DCaT-VPI-Hib
18 mois	<ul style="list-style-type: none">• Vaccin monovalent HA (voir la question 11)

12. Quel vaccin est administré à l'âge de 18 mois à un enfant né à partir du 1^{er} juin 2019 qui a été adéquatement vacciné contre l'hépatite B avant l'âge de 1 an (ex. : enfant né d'une mère porteuse de l'hépatite B ou enfant ayant été vacciné à l'étranger)?

Puisque l'enfant est adéquatement vacciné contre l'hépatite B, seule 1 dose de vaccin monovalent HA (dosage pédiatrique) lui est recommandée à 18 mois. Si le vaccin monovalent HA n'est pas disponible, le vaccin pédiatrique contre l'hépatite A et l'hépatite B (HAHB) peut être utilisé.

13. Qu'en est-il des nourrissons qui sont à risque accru d'exposition au virus de l'hépatite B (ex. : bébés âgés de moins de 12 mois dont 1 parent provient d'un pays endémique ou qui demeurent sous le même toit qu'une personne atteinte d'une hépatite B aiguë ou chronique ou encore qui reçoivent des soins principalement d'une telle personne)?

Il est préférable, pour ces nourrissons, d'attendre qu'ils aient 2 mois pour amorcer la vaccination contre l'hépatite B. Ainsi, ces nourrissons suivent le calendrier régulier de vaccination avec le vaccin DCaT-HB-VPI-Hib.

Les 2 premières doses du vaccin DCaT-HB-VPI-Hib protègent les enfants contre l'hépatite B en attendant qu'ils reçoivent la 3^e dose à l'âge de 18 mois. Cette dernière dose vise à assurer une protection à long terme.

14. Quels vaccins doivent être utilisés pour la vaccination des nourrissons dont la réponse au vaccin HB peut être sous-optimale?

Ces nourrissons ont besoin d'une double posologie du vaccin HB. Ainsi, ils doivent être vaccinés avec le vaccin DCaT-VPI-Hib et une double posologie du vaccin monovalent HB.

Pour la liste et le calendrier des personnes dont la réponse au vaccin HB peut être sous-optimale, voir les [précautions](#) et la section [Administration](#) de la section HB : vaccin contre l'hépatite B du PIQ.

15. Doit-on administrer une 2^e dose de vaccin Var à un enfant qui a reçu la 1^{re} dose de vaccin Var prévue au calendrier et qui a fait une varicelle ou un zona par la suite?

Non. Ces enfants sont considérés comme protégés et n'ont pas à recevoir une 2^e dose du vaccin Var. Pour plus d'informations, voir la section [Indications](#) de la section Var : vaccin contre la varicelle du PIQ.

